



**Fraternité des
policiers et policières
de Montréal**

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La FPPM défend les contribuables montréalais devant la Commission des institutions de l'Assemblée nationale

Montréal, le mercredi 7 décembre 2011 - La Fraternité des policiers et des policières de Montréal a déposé aujourd'hui un mémoire portant sur le projet de loi 31 devant la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec. Ce projet de loi vise à modifier diverses dispositions concernant l'organisation policière au Québec et accentue l'iniquité fiscale en matière de financement des services policiers.

Le président de la Fraternité, Yves Francoeur, a résumé ainsi le problème qui se trouve accentué par le projet de loi 31:

*Pourquoi le gouvernement du Québec paye-t-il 47% de la facture des services de niveau 1 des villes desservies par la SQ, mais sans soutenir les villes desservies par des corps de police municipaux - comme Montréal - pour les mêmes services ? (...) Selon quelle logique les citoyens de Montréal assument-ils 100% de la facture de leur desserte policière de niveau 1 par le biais de leurs taxes foncières, alors que dans les villes couvertes par la SQ, les citoyens n'en assument que 53% ? (...) Le projet de loi 31 accentue une mécanique par laquelle les contribuables montréalais financent, par leurs impôts provinciaux, la desserte policière de niveau 1 dans d'autres villes, alors que les besoins sont davantage chez eux.
(...)*

Nous devons donc le répéter : un projet de loi qui accentue l'iniquité en ouvrant la porte à ce que de nouvelles municipalités allant jusqu'à 100 000 de population soient également subventionnées sans que Montréal n'ait droit au même traitement est inacceptable pour nous. Au lieu d'atténuer l'iniquité, le projet de loi 31 la confirme et lui donne de l'élan.

La FPPM a demandé le retrait du projet de loi 31 afin qu'un mode plus équitable de répartition des ressources financières gouvernementales entre les corps de police puisse être établi.

-30-

Renseignements : Martin Desrochers
Directeur des communications et de la recherche
Fraternité des policiers et policières de Montréal
514 527-4161 Cell : 514 913-0708